

Loi tabac : 1.715 décès en moins

CARDIOLOGIE Les femmes sont les premières bénéficiaires de ces mesures

- ▶ L'interdiction de fumer dans les lieux publics a démarré en 2006.
- ▶ De 2006 à 2009, la mesure a permis d'éviter plus de 425 infarctus par an.

Grâce à l'interdiction de fumer sur le lieu de travail, il y a chaque année un peu plus de 425 infarctus en moins en Flandre. On savait que le fait d'interdire de fumer dans lieux fermés était positif pour la santé. Notamment parce que cela diminue le tabagisme passif. Mais il n'y avait encore aucun chiffre précis quant aux bénéfices. C'est chose faite grâce à l'étude menée par l'Université de Hasselt à la demande de la Vlaamse Liga tegen Kanker (VLK). Elle a été publiée dans la revue *Heart*.

Les chercheurs ont analysé les chiffres des infarctus par myocarde entre janvier 2006 et décembre 2009. La législation tabac a été mise en place en différentes phases mais la première a démarré en 2006.

« Après l'interdiction de fumer dans les espaces fermés sur les lieux de travail, en 2006, il y a eu une baisse immédiate du nombre de décès par infarctus, déclarent Tim Nawrot et Bianca Cox, auteurs de l'étude. L'effet le plus marquant a été observé chez les femmes de moins de 60 ans,

« Les infarctus ont diminué de 33,8% chez les femmes de moins de 60 ans »

» TIM NAWROT ET BIANCA COX
avec une diminution de 33,8 %, contre 13,1 % chez les hommes du

même âge. »

Cette grande diminution en ce qui concerne les femmes de moins de 60 ans s'explique par différents facteurs. « On remarque une diminution plus grande chez les moins de 60 ans de manière générale parce que les gens ont alors fumé moins longtemps. Ensuite, l'interdiction touche le travail effectué à l'intérieur. Et les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler à l'intérieur. Enfin, les femmes sont protégées contre les maladies cardiovasculaires grâce aux œstrogènes. Mais le fait de fumer détruit cette protection hormonale », explique Tim Nawrot.

Pour les personnes de soixante ans et plus, la diminution estimée est de 9 % pour les hommes et 7,9 % pour les femmes. Après l'élargissement de la loi aux restaurants, en janvier 2007, il y a eu une diminution supplémentaire du nombre d'infarctus mortels chez les hommes de 60 ans et plus (-3,8 %).

Mais comment savoir que la diminution du nombre d'infarctus est uniquement due à la législation tabac et non pas – aussi – à une meilleure prise en charge ou une meilleure prévention ? « Nous avons des méthodes pour distinguer les deux effets. Grâce aux stratégies de prévention mises en place, il y a eu un déclin du nombre d'infarctus ces dernières années. Il s'observait avant la mise en place des différentes mesures anti-tabac. Nous avons pris ce chiffre en compte, mais nous avons observé une plus grande diminution depuis la mise en place de la législation », note Tim Nawrot. Cet

écart est dû à la législation. Les chercheurs ont par ailleurs pris en compte les températures, les saisons... Des facteurs prépondérants en ce qui concerne les infarctus.

Mais impossible de dire si la diminution du nombre d'infarctus a été profitable à des fumeurs ou à des non-fumeurs. Les statistiques concernant les décès ne renseignent pas quant à ce paramètre.

Au moment de l'étude, les chiffres disponibles concernant le nombre de décès par infarctus n'allaient pas au-delà de décembre 2009, les chercheurs n'ont donc pas pu étudier l'influence des deux autres phases de la législation (interdiction dans les brasseries à partir de janvier 2010 et dans les cafés, discothèques et casinos à partir de juillet 2011). Mais les chercheurs sont convaincus que les effets pour la santé publique de ces deux phases s'observeront également et ils souhaitent les étudier prochainement.

La VLK espère que cela encouragera le futur gouvernement à prendre des mesures supplémentaires au niveau de la prévention contre le tabac comme : une augmentation des accises sur le tabac ou la limitation du nombre de points de vente. Mais aussi à vérifier que les mesures actuelles sont bien appliquées. Dans son enquête annuelle sur le comportement des Belges en matière de tabac, la Fondation contre le cancer a révélé que 22 % des personnes interrogées avaient vu des gens fumer à l'intérieur de bars. ■

VIOLAINE JADOU

« Les lois anti-tabac fonctionnent »



« Il faut encore augmenter les accises sur le tabac » ANNE BOUCQUIAU, FONDATION CONTRE LE CANCER

Le Dr Anne Boucquiau est responsable du département prévention à la Fondation contre le cancer. Elle réagit aux résultats présentés par l'Université d'Hasselt. « Cette étude a le mérite de montrer que les bénéfices pour la santé de telles mesures sont loin d'être à la marge. D'autant qu'on parle ici d'infarctus du myocarde : qui sont mortels. L'Université d'Hasselt avait déjà montré que ces mesures avaient entraîné une diminution du nombre de naissances prématurées. On pouvait voir le

lien direct avec les différentes phases du plan. Les effets étaient immédiats », déclare-t-elle.

Ici, les chiffres – « 425 décès en moins par an, ce n'est pas négligeable » – montrent à nouveau que les lois anti-tabac fonctionnent. « Mais il faut veiller à ce qu'elles soient bien appliquées. Dans notre enquête 2014 sur le tabac, 22 % des gens fréquentant les cafés ont déclaré y avoir vu quelqu'un fumer. Il faut donc augmenter les contrôles et aller plus loin. Nous partageons l'avis

de la VLK qui veut augmenter les accises sur le tabac. Mais il faut

le faire de manière sensible pour que cela ait de l'effet », prévient-elle.

Côté francophone, aucune étude de ce type n'a encore été menée. Mais pour Anne Boucquiau, ce n'est désormais plus

nécessaire : « Il n'y a aucune raison pour que les résultats soient différents de l'autre côté de la frontière linguistique. Il vaut mieux que nous menions des études sur d'autres sujets ». ■

V. JA.